

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le six juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Étaient présents : GRANGER Jacques, GLOANEC-MAURIN Karine, ROULLEAU O, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, LEMERRE Henri, VIVET Joseph, ESNAULT Didier, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, THUILLIER Jean-Claude, GOURDET Laurence, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, AYAD Majida, ADAM Aurélie, VIOLANTE Florent, GRENET Virginie.

Secrétaire de séance	VIOLANTE Florent
Date de convocation	30 juin 2020
Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	19
Nb de pouvoirs	0
Nb de votants	19

Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2020

Le compte rendu de la séance du 10 juin 2020 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

CNE2020S05D01 - Compte rendu des décisions du Maire

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Numéro	Date	Objet de la décision
2020-02	16/06/2020	Programme voirie 2020 - Travaux supplémentaires sur la voie communale n°3 - le champ Brûlé - commune déléguée de Oigny - Avenant n°1 au marché initial attribué à l'entreprise PIGEON TP - pour un montant de 6 398,40 € HT - 7 678,08 € TTC soit + 2,769%
2020-03	01/07/2020	Audit éclairage public - sous-traitance de la prestation de détection et de géopositionnement des réseaux d'éclairage public de la commune de Couëtron-au-Perche à la SAS LAONNAOISE de TRAVAUX PUBLICS sise à Etouvelles - 02000 - 13, rue de la Rivière. Approbation de la déclaration de sous-traitance à hauteur de 1 460,29 € HT - 1 752,35 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** ces décisions.

Service d'adduction d'eau potable

Démarrage des travaux du secteur du Patouillard

L'étude liée au sondage du sol confiée au bureau d'étude Compétences Géotechnique Centre Ouest de Fondettes a été réalisée le 29 juin dernier, la collectivité est en attente du rapport. Le sondage a été réalisé à une profondeur de 8 mètres.

La signature des marchés avec l'entreprise COLIN TP et GENDRY s'est déroulée le jeudi 18 juin.

Semaine 31 débiteront les travaux du forage dirigé par l'entreprise GENDRY.

L'entreprise COLIN TP a programmé les travaux de canalisations à compter de la semaine 36 (31/08).

Mr COUTY du Cabinet VIATEC est chargé d'assurer la coordination de ces travaux avec ceux du déploiement de la fibre optique (réseaux FttH).

La première réunion de chantier est fixée le lundi 27 juillet à 14 heures, sur site.

Etudes patrimoniales

Le Bureau VERDI INGENIERIE a procédé sur le terrain au repérage des vannes et des bouches à clés des deux réseaux.

Sécurisation des sites de captage d'eau

La commission en charge de l'eau n'a pas encore validé les devis de SEIT évoqués lors de la précédente réunion. Prendre contact avec l'entreprise JOUSSE de Mayenne pour demander un devis de prestations identiques à celui présenté par SEIT (la commune de Soizé travaille avec cette société pour son service de distribution en régie).

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau pour la fourniture et l'installation des systèmes de chloration.

Approbation du rapport annuel de l'eau

Ce rapport n'est pas finalisé, il sera transmis préalablement à la convocation pour approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Travaux du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique – SMO -

Déploiement de la fibre optique

La pose des trois fourreaux est terminée sur le RD40 – Souday/St Agil et le RD107 - Souday/Mondoubleau. Un des fourreaux est destiné au déploiement de la fibre optique, le second peut être mis à la disposition d'un autre opérateur et le troisième reste en attente. L'entreprise SOBECA a fait un travail remarquable.

Par contre, les travaux exécutés par la société intervenant pour le compte d'ORANGE sont beaucoup moins concluants. Une réunion de chantier est prévue le mardi 7 juillet à 10 h 00.

La pose de fourreaux par SOBECA est aussi programmée sur le RD23 reliant Oigny à la Fontenelle. L'entreprise a été informée des travaux d'enfouissement de réseaux dans le bourg d'Arville.

Parallèlement à ces chantiers, le SMO présente les futurs travaux de la FttH prévus sur la commune, déploiement prévu soit en aérien ou enfoui selon les secteurs. Il est envisagé l'enfouissement de la fibre dans les secteurs traversés par la rivière du Couëtron. Elle sera déployée du côté opposé de la pose de la nouvelle canalisation d'eau du Patouillard jusqu'à l'intersection du chemin départemental en direction de Vibraye. La commune souhaite porter une attention particulière aux endroits bordés de haies. Tous ces chantiers mobilisent beaucoup le personnel de la commune pour la gestion des arrêtés de circulation sur les voies communales.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Arville

La demande de DETR a été acceptée à hauteur de 80 375 € correspondant à la somme sollicitée. En attente de l'arrêté d'attribution.

Avancement de l'opération

Le rendez-vous avec le SIDELC et le SDAP a eu lieu le 17 juin. Il est donc nécessaire de prévoir un habillage spécifique des coffrets mis en place en limite de propriété. Certains membres du conseil municipal s'interrogent sur la durabilité de ces portes en bois. En attente d'un chiffrage de la prestation supplémentaire à établir par le SIDELC.

Les plans de réseaux doivent prendre en considération les recommandations du SDAP.

Le projet étant actuellement en phase finale d'étude et à la demande de la commune, le SIDELC s'est rapproché du SMO pour avoir leur plan d'exécution et ainsi déterminer l'emplacement des potentielles chambres de tirage pour que cela n'affecte pas la position des futurs coffrets électriques.

Autres travaux et opérations en cours

Travaux de voirie

Programme 2020 – Marché PIGEON TP : les travaux de la première phase sont terminés, reste à réaliser les émulsions en septembre.

Sont à prévoir dans un prochain programme :

- des travaux de débernage et curage des fossés sur la voie communale n°2 dite Les Beauvais – St Agil.
- La réfection de trottoirs dans les bourgs.

Sécurisation du clocher de Oigny

En attente de l'état d'avancement des études suite aux relevés effectués par le cabinet MOREAU-BOKTOR de Tours le 12 juin dernier

Point sur les avancées de la mission « Haker un Village

À l'occasion des réunions avec les agriculteurs, les artisans et commerçants les 11 et 15 juin derniers, les agriculteurs ont dénoncé le climat de défiance qui pesait sur les exploitations conventionnelles et certaines mésententes de voisinage durant la période de confinement avec quelques résidents. De leur côté, les artisans et commerçants ont été séduits par l'idée d'une réimplantation d'un marché, disparu de Souday il y a plus de quinze ans. Plusieurs atouts du quotidien ont été soumis durant les discussions : distributeur à billets, système de retrait d'espèces auprès des commerçants, point-relais, monnaie locale... Il est d'ailleurs évoqué l'idée d'une charte du vivre-ensemble passée entre actuels et nouveaux habitants.

Dans les deux réunions, la problématique concernant la santé a été longuement mentionnée. L'intérêt du projet est également de faire venir des médecins sur le territoire. Un budget prévisionnel a été établi pour le projet.

Nous avons également pris contact avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du 41. Une visite sur place est prévue le 24 août afin d'évaluer une dizaine de logements disponibles et d'avoir une discussion sur les possibilités en termes de rénovation énergétique. Elle sera couplée avec une visite d'agents du Pays Vendômois.

Un contact a été établi avec l'EPFLI Cœur Val de Loire, la foncière publique de la région Centre-Val de Loire, avant toute demande d'adhésion qui ne peut se faire qu'au niveau de la Communauté de communes.

Nous avons également rencontré Emmanuel Coratti, directrice de l'association Back to Earth, qui vise à établir une meilleure connexion entre les communes des milieux ruraux et des porteurs de projet, dans l'optique d'un retour à la ruralité. Très intéressée par notre projet, elle a réalisé une

petite interview d'Arnaud POISSONNIER et de Nadine AUBERT pour présenter le projet et la commune sur leur chaîne de communication via YouTube et les réseaux sociaux.
Une réflexion est aussi engagée pour étudier la possibilité de créer un jumelage entre une commune rurale et une commune urbaine.

CNE2020S05D02 - Proposition liste des contribuables pour constitution de la CCID à l'issue du renouvellement du conseil municipal

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue du renouvellement du conseil municipal. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Chaque personne proposée doit remplir les conditions posées par l'article 1650 du CGI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** la liste des noms des 24 noms de contribuables proposée à la direction Départemental des Finances Publiques.

Compte rendu de la commission Qualité de vie du 17 juin

Rapporteur : Karine Gloanec-Maurin

La commission est très large, il a donc été proposé d'établir un référent par secteur d'activité.

FÊTE ET CEREMONIE : Stéphanie Hélière

CULTURE : Majida Ayad

TOURISME/CIRCUITS : Virginie Grenet, Jean-Claude Thuillier.

1^{ère} réunion et mise en place de la commission en donnant les grandes lignes des fonctions à Mme Laurence THUILLIER qui doit gérer le site, la gazette et le bulletin municipal.

- Il faut que les associations fassent remonter leurs évènements pour alimenter le site. Peut-être faudra t'il les solliciter plus souvent, pour que les infos remontent.
- Tout est à inventer, trouver de nouvelles thématiques. Rien n'est figé, il faut inventer un nouveau fonctionnement pour échanger la manière dont on voit les choses. Quelques pistes : faire une enquête pour la mise en place d'un Marché, sans faire de concurrence aux marchés alentours ni aux commerçants, mais plutôt le voir comme une solution complémentaire, mettre en valeur les circuits courts et que ce moment soit un rendez-vous convivial
- Peut-être faudra-t-il prévoir une réunion spécifique pour le site si besoin. Il a été évoqué l'ouverture d'une page Facebook qui servirait de passerelle au site de la commune. Pour l'ouverture d'un compte Facebook, il faut le compte d'une personne.....

Le conseil municipal a approuvé les travaux de la commission ainsi que l'ébauche de la Gazette. Il est précisé qu'il est préférable de ne pas autoriser la possibilité d'écrire des commentaires sur la page Facebook de la commune.

CNE2020S05D03 - Approbation de la convention de commandes avec la communauté de communes des Collines du Perche

La communauté de communes des Collines du Perche et la commune de Couëtron-au-Perche souhaitent favoriser la mutualisation des commandes suite aux besoins exprimés pour différents achats.

Monsieur Le Maire expose les termes de la convention de groupement de commande, indiquant que l'adhésion à cette convention revêt un caractère non obligatoire et que chaque commune est libre de s'engager ou pas dans chacun des groupements d'achat proposé par la communauté de communes.

La commune est libre de ne plus participer à ce groupement de commande, sur décision de son conseil municipal.

La durée de la convention est illimitée dans le temps.

Le coordonnateur de ce groupement demeure la communauté de communes.

Chaque collectivité, faisant partie du groupement de commande, traitera toutes les modalités financières relatives au remboursement des frais engagés par le coordonnateur pour son compte.

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-4-4,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le projet de convention ;

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention définitive et tout document se rapportant à l'établissement d'une commande groupée dans le cadre de cette convention.

CNE2020S05D04 - Signature acte de cession de terrain à Oigny pour implantation NRO

Par délibération du 9 décembre 2019, il a été décidé de céder un terrain situé dans le bourg de Oigny de 75 m² à un euro symbolique pour l'installation d'un NRO – Noeud de Raccordement Optique – à la Société Val de Loire Fibre. Cette délibération manque de précisions, il est nécessaire de mentionner en plus du Maire, son représentant et permettre ainsi, une signature de l'acte par procuration ; l'office notarial en charge du dossier se situe à Tours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **RECONDUIT** les conditions de vente stipulées dans la délibération du 9 décembre 2019

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente relatif à cette opération.

CNE2020S05D05 - Implantation des bureaux de vote du territoire de Couëtron-au-Perche

La liste des bureaux de vote est fixée annuellement par arrêté préfectoral.

La commune est en mesure de revoir leur nombre et leur implantation chaque année. A ce jour, il existe un bureau de vote par commune déléguée.

Il est soumis pour avis auprès des membres du conseil municipal la possibilité de réunir les bureaux de vote d'Arville, Oigny et Saint-Avit en un seul lieu soit à la salle communale de Oigny à compter de 2021, Oigny étant situé à égale distance d'Arville et Saint-Avit. Suite au renouvellement du conseil municipal en 2020, cette proposition s'argumente du fait du nombre réduit de conseillers municipaux qui est passé de 42 à 19 membres pour assurer les permanences des bureaux de vote lors des prochaines élections.

Certains membres du conseil municipal s'interrogent sur ce regroupement obligeant les électeurs de la commune déléguée de Saint-Avit et ceux d'Arville de se déplacer à Oigny et supprimant ainsi la

proximité du lieu de vote pour ces habitants. Il est rappelé dans la rédaction de la charte lors de la création de la commune nouvelle l'engagement des élus de maintenir un service public de proximité au sein des cinq communes déléguées et qu'il est nécessaire de prendre en considération l'attachement des habitants à leur lieu de domicile historique.

Quant aux permanences des scrutins, tout électeur de la commune peut être sollicité pour assurer le déroulement des opérations de vote en présence de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MAINTIENT** l'implantation d'un bureau de vote par commune déléguée, **(10 pour, 8 contre et une abstention,**
- **NOTE** l'engagement de chacun des membres de se mobiliser pour l'organisation des cinq bureaux de vote lors des prochains scrutins.

Questions diverses

Personnel communal

- Recrutement d'un agent technique lors des congés d'été pendant 3 semaines.
- Formation des agents techniques

Le 11 juin, 2 agents ont bénéficié de la formation « Conduite en sécurité » des engins de chantier de catégorie A - tracteurs agricoles de puissance inférieure ou égale à 100 cv et des tracteurs tondeuses.(CNAMTS R482) – coût de la prestation : 595 € net – durée 7 heures.

Le 7 et 8 juillet, est programmée la formation PEMP – Plates-formes élévatrices mobiles de personnes - pour les 6 agents techniques d'une durée de 10 h 30 répartie sur 1,5 jour – coût de la formation : 995 € net, plus coût de la location de la nacelle.

Fête nationale du 14 juillet

Les festivités de l'après-midi pour les enfants et le feu d'artifice sont annulés pour cause des contraintes sanitaires dues à la pandémie du covid-19.

Sont maintenues la traditionnelle cérémonie du matin organisée à Souday et la remise des médailles aux musiciens, en présence des portes drapeaux des communes déléguées.

Un acompte de 35% du montant du feu d'artifice initialement prévu en 2020 sera versé à la société au titre d'une avance sur la prestation de 2021.

Rappel dates

- ✓ Mercredi 15 juillet : Déjeuner offert par le Département aux Maires et maires délégués du canton du Perche
- ✓ Jeudi 16 juillet : rencontre avec Mme la Sous-Préfète
- ✓ Mercredi 22 juillet : rencontre avec le CAUE dans le cadre de l'opération « Hacker un village »
- ✓ Lundi 27 juillet : rendez-vous de chantier travaux AEP Le Patouillard
- ✓ Mardi 18 août : formation adressage par l'Observatoire 41

Prochain conseil municipal : mercredi 2 septembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire,
J. GRANGER.